



Régularisation de séjour en france

Par **kofax**, le **13/07/2009** à **14:28**

Bonjour,

ma copine avait été conjointe de français et avait reçu un titre de séjour d'un an 2 fois conformément à l'article 313-4 du Céseda, elle s'est vu retirer sa carte de séjour pour rupture de vis commune avec son ex mari qui l'a quitté en 2006 elle a ensuite fait une demande d'asile politique en 2008 qui n'a pas malheureusement été rejetée et la préfecture de Paris lui a notifié un OQTF depuis août 2008.

NOUS AVONS QUAND MEME FAIT APPEL A UNE AVOCATE POUR CASSER CETTE OQTF ; ma copine a reçu un rejet en février 2009 elle a fait appel de cette décision .

COMBIEN DE TEMPS DURE UN OQTF EN FRANCE?

MOI JE SUIS FRANÇAIS ET JE ME SUIS P

ACSÉ AVEC MA COPINE EN MARS 2009 NOUS VIVONS MAINTENANT ENSEMBLE SUR NANTES

MA COPINE POURRA T-ELLE RETROUVER SA CARTE DE SEJOUR PAR LE PACS ET NOTRE VIS COMMUNE MEME SI SON RECOURS EN APPEL était négatif ? MERCI DE ME REPENDRE